

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

=====

COMMUNE DE THENEZAY



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le lundi 7 juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de THENEZAY, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Salle Michel BONNET, sous la présidence de Mme CORNUAULT-PARADIS, Maire.

Etaient présents, les Conseillers municipaux suivants :

Mme CORNUAULT-PARADIS Chantal, Mme CHAUVET Annie, M. PINEAU Jean-Louis, Mme MEUNIER Magalie, Mr GOUBEAU Jean-Paul, (Adjoints), M. PASQUIER Thierry, Mr PAIN Jérôme, Mme SIMON BOULAIN Christelle, M. ADOLPHE Thierry, M. MÉNARD Cyril, Mme RICHAUD Béatrice, Mme BARRÉ Bérangère, Mme RAVELEAU Frédérique, Mr BLOT Philippe.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mr BAYLÉ Kévin.

Madame Le Maire ouvre la séance et demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des questions à poser ou remarques à formuler, portant sur le procès-verbal établi pour la séance du 11 mai 2021.

Aucune observation n'étant émise, ce procès-verbal donne lieu à une adoption à l'unanimité et les conseillers procèdent à la signature du registre.

Cette formalité achevée, Madame le Maire entame l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

D064-2021

CRÉATION D'UNE MAISON France SERVICES

Candidature de la Commune de Thénezay

En avril 2019, le Président de la République a décidé la mise en place d'un réseau France Services pour permettre aux administrés de procéder aux principales démarches administratives du quotidien, dans un lieu unique.

Trois objectifs ont été définis pour le réseau France Services :

- une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents,
- une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet,
- une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogène dans l'ensemble du réseau France Services.

De nouvelles implantations France Services sont prévues là où sont les besoins, prioritairement dans les cantons ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). 300 implantations France Services réparties entre nouvelles implantations et labellisation de MSAP étaient prévues en 2020, dans la perspective de couvrir chaque canton d'ici 2022.

Ce réseau implique donc une refonte complète du réseau existant des Maisons de Services au Public (MSAP). En effet, de nouvelles exigences de qualité de services sont à respecter pour qu'elles obtiennent le label France Services. Le réseau France Services doit proposer une offre garantie de service sous la forme d'un accueil et d'un accompagnement aux démarches assuré par au moins deux agents présents en permanence. Ces agents polyvalents France Services bénéficieront d'une formation renforcée assurée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Le bouquet de services devant être présents doit répondre à ces items :

- Formation, emploi et retraite (je prépare ma retraite, je cherche un emploi, je suis affilié MSA...)
- Justice (je fais face à un litige ou un conflit)
- Prévention santé (je cherche à rembourser mes soins, je suis en situation de handicap, je prends soin de ma santé...)
- Budget (je déclare mes impôts, je connais des difficultés financières, je fais face à un litige de consommation...)
- Etat civil (je perds un proche, j'établis mes papiers d'identité, je donne naissance...)
- Logement, mobilité et courrier (je me déplace, je gère mon énergie, j'ai besoin de service postal, je cherche une allocation logement...)

Tous les partenaires offrant ces services peuvent être présents dans la structure :

- en désignant des référents locaux facilement joignables, pour assurer la résolution des cas les plus complexes sans que l'utilisateur ait à se déplacer dans un autre guichet (critère impératif conditionnant la labellisation France Services)
 - en faisant réaliser par leurs agents des permanences physiques au sein des structures France Services
 - en faisant réaliser par leurs agents des rendez-vous en visio-conférence, permettant à l'utilisateur d'obtenir, depuis le point France Services, un accompagnement sur les démarches les plus complexes.
- Toutes les implantations France Services devront être équipées d'un dispositif de visio-conférence d'ici à 2022.

Considérant que :

- La Commune a besoin d'offrir un service public à sa population,
- La Commune a la capacité d'implanter une maison France Services sur son territoire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- ACTE la candidature de la Commune pour la mise en place d'une Maison France Services,
- AUTORISE le Maire à engager la candidature de la Commune de Thénézay, en vue de sa labellisation dans le réseau « France Services » et les démarches liées à ce projet structurant pour notre territoire.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-20210607-D0064_2021-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/06/2021 Publication : 11/06/2021 Pour l'autorité Compétente

D065-2021

VERSEMENT SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Association UNC-AFN

L'Association UNC-AFN Thénézay, Aubigny, Pressigny a pour vocation de maintenir la mémoire de tous ceux et celles qui, combattant de la liberté et du droit, sont morts pour la France ou l'ont bien servie, qu'ils soient français ou étrangers.

L'Association a pour mission l'organisation des actions en mémoire pour rendre hommage au courage et à la fidélité de tous ces hommes et femmes morts au Champ d'honneur.

La traditionnelle vente du Bleuets de France sur la voie publique lors de cérémonies commémoratives (2020 et 2021) a dû être annulée en raison de la crise sanitaire de la COVID-19.

L'Association a donc fait part d'une demande de subvention exceptionnelle auprès de la mairie.

Mme Le Maire propose de verser une subvention à hauteur de 150 € à l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé :

- **De verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'Association UNC-AFN Thénézay, Aubigny, Pressigny.**

Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget primitif 2021.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-20210607-D0065_2021-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/06/2021 Publication : 11/06/2021 Pour l'autorité Compétente

D066-2021

SALON DE COIFFURE

TRAVAUX

Mme Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux du futur salon de coiffure.

Elle présente au Conseil Municipal les devis supplémentaires concernant les travaux du salon de coiffure.

Le devis de l'entreprise VERGNAUD concernant les travaux de pose de cloisons sèches s'établit ainsi :

Description des travaux	Montant HT	Montant TTC
Gaine coupe-feu/habillage poteaux	-702.95 €	- 843.54 €
Habillage de poteaux	2 918.02 €	3501.62 €
Fournitures et pose renforts/cloisons/habillage bati support wc/renfort angles		
TOTAL	2 215.07 €	2 658.08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

Le devis de l'entreprise BODIN concernant les travaux de menuiseries extérieures s'établit ainsi :

Description des travaux	Montant HT	Montant TTC
Traverses supplémentaires/ imposte sur porte d'entrée	1525.56 €	1 830.67 €
TOTAL	1 525.56 €	1 830.67 €

Le devis de l'entreprise BUTET concernant les travaux de pose de sol PVC s'établit ainsi :

Description des travaux	Montant HT	Montant TTC
<u>Travaux en moins</u>	-165.60 €	-198.72 €
Ragréage/pose sol PVC		
Travaux en plus	1 029.15 €	1 234.98 €
Cloison supplémentaire/fourniture et pose toile de verre/peinture		
TOTAL	863.55 €	1 036.26 €

La dépense est prévue au budget primitif 2021.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
 079-217903269-20210607-D0066_2021-DE Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 11/06/2021 Publication : 11/06/2021 Pour l'autorité Compétente

D067-2021**SALON DE COIFFURE/CABINET ESTHETICIENNE****Contrat de location**

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux du salon de coiffure et du cabinet de l'esthéticienne seront terminés fin juin.

Mme THOMAS Aurore Coiffeuse et Mme VERGER Alexina Esthéticienne vont installer leur mobilier sur la période du 1^{er} au 14 juillet, et doivent donc ouvrir au public au 15 juillet 2021.

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal les loyers suivants :

- Coiffeuse : 500 € loyer mensuel, payable au terme à échoir,
- Esthéticienne : 200 € loyer mensuel, payable au terme à échoir.

La date effective des contrats de location sera applicable à compter du 15 juillet 2021.

Les charges mensuelles (électricité, eau, chauffage) devront être versées par chaque professionnel à compter du 15 juillet 2021.

Cette somme sera approximative et à minima, une réactualisation sera faite en fin d'année.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De valider les loyers tels que présentés ci-dessus,
- D'appliquer la date effective des contrats de location au 15 juillet 2021,
- De donner tous pouvoirs à Mme Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-20210607-D0067_2021-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/06/2021 Publication : 11/06/2021 Pour l'autorité Compétente

Informations diverses**Fête communale**

En raison de contraintes sanitaires actuelles, le repas communal n'aura pas lieu. Le feu d'artifice et la retraite aux flambeaux auront lieu **le samedi 3 juillet 2021.**

- Rdv à 22 heures pour la retraite aux flambeaux – départ devant la Mairie,
- Rdv à 23 heures pour le feu d'artifice au stade « Henri Lorgueilleux ».

Voirie

Suite aux aménagements provisoires permettant de ralentir la vitesse des véhicules aux entrées de bourg, diverses propositions ont été faites.

L'idée d'un radar pédagogique a été émise, ces points seront traités lors de la Commission de Voirie qui va avoir lieu prochainement.

Association de Chasse

Par une convention de mise à disposition avec la Commune, l'Association de Chasse va pouvoir utiliser la salle de réunion située dans le Bâtiment sis 49 Rue de Saint Martin.

Ce bâtiment est actuellement mis à disposition à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine depuis le 1^{er} janvier 2020. Un avenant à la convention va donc être réalisé entre la Commune et la CCPG.

Campagne de stérilisation de Chats libres

Suite à une demande de renseignements de nos services auprès de la SPA de Niort, nous avons pu connaître leur fonctionnement pour l'organisation des campagnes de stérilisation de chats libres.

Une convention de partenariat est proposée à la collectivité afin de résoudre le problème de prolifération de chats errants sans propriétaires, par le biais de campagnes de stérilisation.

Une participation financière de 50 € est demandé à la Mairie.

Le Conseil demande des renseignements auprès d'autres associations afin de faire une comparaison sur ces propositions.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le lundi 5 juillet 2021 à 20 h 30 à la Mairie.

La séance est levée à 22 h 37.